



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Demande d'un crédit de CHF 125'000.- pour la révision du PGA et RPGA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le mardi 28 mai 2018, après qu'une délégation ait assisté à la séance de la commission ad hoc le mardi 22 mai 2018.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Il s'agit d'un préavis d'investissement destiné à réactualiser les projets de révision des PGA et RPGA datant de 2015, mais non avalisés par l'autorité cantonale.

La COGEFIN vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- **vu le préavis de la Municipalité No 29/18 ;**
 - **ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN;**
 - **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;**
 -
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux pour la révision du PGA et du RPGA,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 125'000.— TVA incluse, dont à déduire toute subvention ou participation de tiers éventuelle,**
 3. **prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisé à l'actif du bilan et qu'elle sera amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la somme accordée, soit CHF 125'000.-- , aux meilleures conditions du moment.**

Moudon, le 8 juin 2018

La rapportrice
S. Freymond

Présent-e-s : Mme Freymond, MM. Goy, Lohner, Piguet et Isufi.
Excusé-e-s : Mmes Demierre et Guex-Ombelli, M. Pereira